

Formation continue

Fiche 13 - La sécurité à la FFCT (1 jour)

Cette formation est ouverte en priorité aux licenciés au sein des structures qui exercent la fonction de « délégué sécurité » DRS – DDS – DS club.

Organisation :

- Il est organisé par la commission nationale sécurité ;
- Le stage doit être déclaré dans l'espace formation.

Condition d'admission :

- Être licencié au sein de la Fédération.

Objectifs du module :

- Maîtriser la réglementation de la circulation à vélo, seul ou en groupe quelle que soit la voie (route, chemin, sentier, etc.) ;
- S'approprier la réglementation concernant l'organisation des manifestations sur la voie publique ;
- S'approprier la charte du cyclotouriste et du vététiste ;
- Découvrir les actions de la FFCT dans les domaines de la sécurité.

Contenus à développer :

- Organisation :
 - La sécurité à la FFCT, la priorité ;
 - Le délégué sécurité, son rôle, ses interventions ;
 - L'assistant de parcours, son rôle ;
 - Réglementation ;
 - Le règlement type des organisations sur la voie publique ;
 - La charte des organisations ;
 - Le Code de la route (nouveaux panneaux) ;
 - Le Code de la rue.
- Aménagements :
 - Les aménagements routiers ;
 - Les angles morts ;
 - Le double sens cyclable.
- Pratique et comportement :
 - Rouler en groupe en sécurité ;
 - Les bons réflexes à vélo ;
 - Les réactions face à l'accident ;
 - Exercices pratiques sur le terrain.